



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPAGE, Président du CCAS.

n° 31/2023

**Date de convocation** : 10 juillet 2023

**Présents** : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPAGE Jean-Marc et ROBINEAU Christian.

**Excusés** : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne et NOGARO Isabelle ; Monsieur ROBLES Antoine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

**Objet** : Adhésion au service remplacement du CDG40

Monsieur le Président expose aux membres du conseil d'administration, le projet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes (CdG40) relatif au remplacement du personnel indisponible.

Considérant qu'il est nécessaire de pallier aux absences éventuelles des agents titulaires dans l'intérêt du service public, les membres du conseil d'administration :

- approuvent l'adhésion du CCAS de TARNOS au service de remplacement organisé par le CdG40,
- autorisent monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à intervenir à cet effet.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget du CCAS de TARNOS.

**Vote de la question - nombre de votants : 9**

**pour : 9    contre : -    abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 19 juillet 2023

**Le Président du C.C.A.S.,  
Jean-Marc LESPAGE**

